



Notice de présentation

Télédéclaration du dossier PAC 2026 Télédéclaration des MAEC/Bio

Notice destinée aux agriculteurs

Table des matières

Introduction.....	3
Présentation du RPG MAEC/Bio.....	7
1. Zone graphique représentant la carte ou la photo.....	7
2. Liste des éléments de votre RPG et alertes graphiques	8
3. Bloc Couches	10
4. Outils d’affichage et de navigation dans le RPG MAEC/Bio.....	11
5. Outils de mise à jour du RPG MAEC/Bio.....	11
6. Alertes graphiques positionnées dans le RPG MAEC/Bio	12
Déclarer vos engagements MAEC/Bio en continuité.....	15
1. Principes généraux de déclaration des continuités d’engagement.....	15
2. Modifier un engagement souscrit lors d’une campagne précédente	16
3. Déclarer la reprise d’un engagement souscrit par un autre exploitant lors d’une campagne précédente.....	18
4. Résilier tout ou partie d’un engagement.....	22
5. Céder tout ou partie d’un engagement	22
6. Déclarer le non-engagement d’un élément.....	23
Déclarer vos nouveaux engagements en MAEC/Bio.....	24
1. Principes généraux.....	24
2. Outils disponibles pour demander un nouvel engagement.....	25
Synthèse des éléments déclarés.....	26
Annexe 1 : Codes régions à utiliser.....	29
Annexe 2 : description des outils du RPG MAEC/Bio	31
1. L’outil « Snapper »	31
2. Les outils du menu déroulant « Dessiner élément ».....	32
3. Les outils du menu déroulant « Modifier élément ».....	34
4. Les outils du menu déroulant « Déclarer événement »	37
5. L’outil « Réinitialiser élément »	37

Introduction

Cette notice est destinée aux agriculteurs. Elle présente les étapes de la télédéclaration des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides en faveur de l'agriculture biologique :

- CAB
- MAB pour les DOM uniquement

Il convient de distinguer ;

- les engagements en cours (pris en 2025 ou antérieurs à 2025)
 - confirmation des engagements
 - déclaration d'une cession,
 - déclaration d'une reprise
 - déclaration d'une résiliation.

Si un élément est présent à tort dans votre RPG MAEC/Bio, référez-vous à cette partie.

- les nouveaux engagements 2026

Vous pouvez vous trouver dans ces deux situations (engagements en cours et demande de nouveaux engagements).

Pour demander ou confirmer un engagement, vous devez valider ou renseigner un code mesure.

Mesures MAEC	Mesures Bio Hexagone	Mesures Bio DOM et Corse
RR_TTTT_MMMM	RR_CAB <i>pour les mesures de la programmation 2015 – 2022</i> RR_CAB4_CABH <i>pour les mesures de la programmation 2023 – 2027</i>	RR_CAB_MMMM <i>pour les mesures de la programmation 2015 – 2022</i> RR_CAB4_XXXX RR_MAB4_XXXX (DOM) <i>pour les mesures de la programmation 2023 – 2027</i>
RR= code Région	RR= code Région	RR= code Région
TTTT = code territoire MMMM = code de la MAEC		MMMM = code de référence de la CAB/MAB

Les mesures relevant de la programmation 2023-2027 utilisent une nomenclature propre. Pour les nouveaux engagements, il est nécessaire de renseigner le code mesure adéquat.

Pour les continuités, le code mesure est pré-rempli avec la bonne nomenclature qu'il convient de vérifier et de modifier si besoin.

Les codes RR diffèrent entre la programmation 2015-2022 et 2023-2027. Vous les trouverez en [annexe 1](#) de cette notice.

Les codes mesures sont indiqués dans le cahier des charges de la mesure demandée. Vous êtes invités à vous y référer avant d'effectuer votre télédéclaration, notamment en cas de nouvel engagement.

Les engagements dans une mesure surfacique, linéaire ou ponctuelle sont déclarés de manière graphique (dessin des éléments) dans un registre parcellaire graphique dédié (RPG MAEC/Bio).

Remarque : Vous devez déclarer certaines informations dans la fiche parcelle à l'étape de déclaration des îlots et parcelles dans le RPG. Ces données permettront de vérifier les obligations de certaines mesures. Au niveau de la fiche parcelle, précisez les informations suivantes :

MAEC

- Surface cibles (pour les MAEC systèmes herbagers des programmations 2015/2022 et 2023/2027)
- Parcs destinés aux monogastriques (pour la mesure « élevage de monogastriques » de la programmation 2023/2027)

Bio

- Production de semences
- Parcelle conduite en bio et année de conversion (C1, C2 ou C3) ou parcelle certifiée
- Parcelle conduite en maraîchage

La télédéclaration de vos engagements dans une MAEC/Bio s'effectue en plusieurs étapes :

Renseignement des aides demandées dans l'écran [Demande d'aides](#) (cette étape est décrite dans la notice telepac [Présentation demandes d'aides, écorégime, effectifs animaux, autres obligations](#) ;

Mise à jour des engagements dans une MAEC surfacique, linéaire ou ponctuelle ou dans une aide à l'agriculture biologique.

Par défaut, vos éléments déjà engagés sont présents dans l'état final issu de l'instruction par votre DDT(M)/DAAF. Si vous n'avez aucune modification à apporter à vos engagements et que vous ne demandez pas de nouvel engagement, vous n'avez aucune action à faire.

Après avoir vérifié les contours et les caractéristiques des éléments présentés dans le RPG MAEC/Bio, cliquez sur [Passer à l'écran suivant](#).

Si vous voulez modifier des éléments déjà engagés, vous pouvez déclarer les évolutions que vous souhaitez apporter à votre situation :

- déclarer la reprise d'engagements souscrits lors d'une campagne précédente par d'autres exploitants ;
- déclarer la cession ou la résiliation d'éléments déclarés par vous-même en 2025 ;
- demander à modifier vos engagements souscrits lors d'une campagne précédente (rectifier à la marge un dessin erroné) ;
- signaler la présence à tort d'éléments dans le RPG MAEC/Bio (non engagement) ;
- demander une transformation de vos engagements en MAEC Système en cours en aide à la conversion à l'agriculture biologique ;

Demande de nouveaux engagements dans une MAEC surfacique, linéaire ou ponctuelle, ou dans une aide à l'agriculture biologique.

Si vous n'avez pas ou plus d'engagements en cours, par défaut aucun élément graphique n'est présent. Dessinez vos nouveaux engagements graphiques en MAEC ou aides à l'agriculture biologique.

Pour les aides à l'agriculture biologique, la durée d'engagement est de :

- 5 ans pour l'Hexagone et la Corse
- 1 an dans les DROM

Pour les MAEC, la durée d'engagement est de :

- Hexagone : 3 ans
- Corse :
 - 3 ans pour la mesure SOL7
 - 5 ans pour les autres mesures

- DROM :
 - 1 an pour les mesures « maraîchage spécialisé » (MMMM = MAR1/MAR2/MAR3/MAR4), « petites exploitations hautement diversifiées » (MMMM = DIV1/DIV2), « agriculture sous couvert forestier » (MMMM = AGSF) ;
 - 3 ans pour les autres mesures

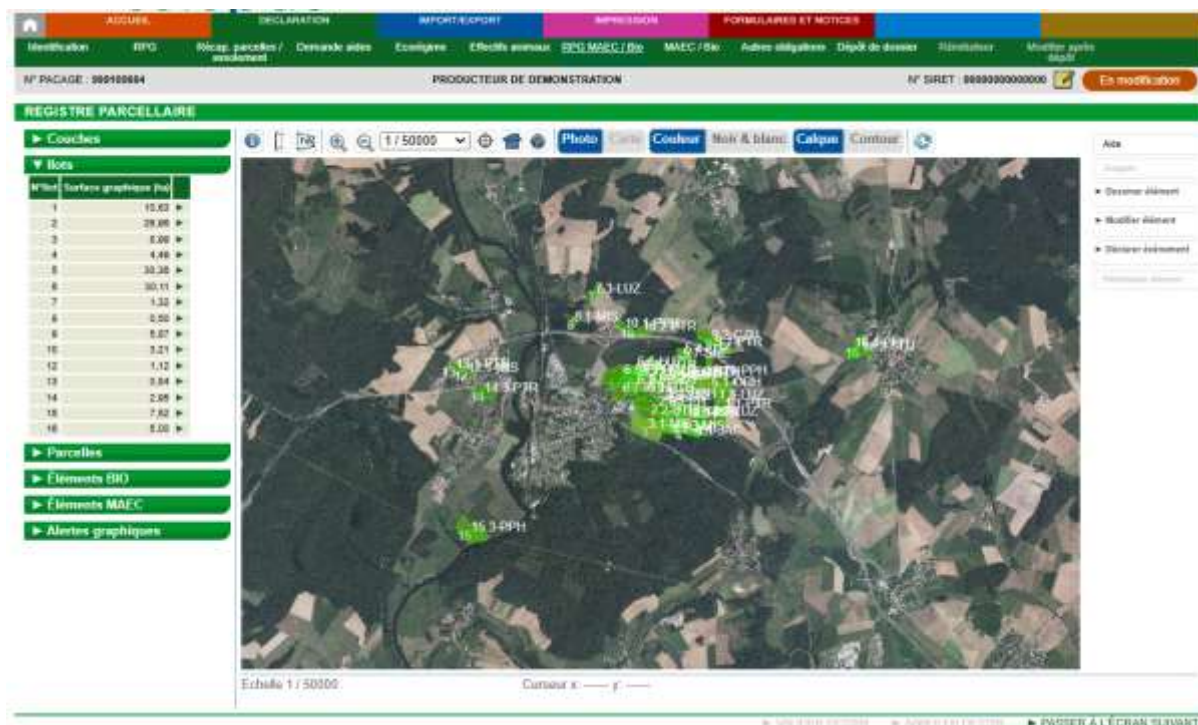
Remarque : pour toutes les mesures 1 an, les éléments doivent être dessinés et déclarés chaque année. S'ils sont identiques d'une année sur l'autre, utilisez la couche [Vos éléments échus campagne précédente](#) et l'outil [Créer un élément par copie](#) (voir [annexe 2 – Description des outils du RPG MAEC/Bio](#)).

Vérification des éléments déclarés ([écran MAEC/Bio – Synthèse des éléments déclarés](#)) : vérifiez attentivement que les quantités correspondent à ce que vous avez déclaré dans le RPG MAEC/Bio.

Attention : Pour les mesures non graphiques ouvertes au titre de la programmation 2023/2027, il convient de contacter votre Conseil Régional pour connaître les modalités de dépôt des demandes. Vous devez déposer un dossier PAC car vous serez soumis à la conditionnalité des aides (voir notice [Demandes d'aides, écorégime, effectifs animaux, autres obligations](#)).

Présentation du RPG MAEC/Bio

Après l'étape Effectifs animaux, vous accédez à la déclaration des MAEC/Bio en cliquant sur [Enregistrer / Passer à l'écran suivant](#). Vous devez déclarer dans le RPG MAEC/Bio tous les engagements des mesures MAEC/Bio.



L'écran se compose de 5 zones décrites dans les paragraphes suivants :

- la zone graphique représentant la photo aérienne (ou la carte topographique), avec les îlots, les parcelles et les engagements MAEC/Bio de votre exploitation ;
- les tableaux listant vos îlots, vos parcelles, vos éléments MAEC et Bio, ainsi que les alertes qui signalent des incohérences éventuelles ;
- les couches graphiques d'informations qui peuvent être affichées ou masquées sur la photographie aérienne ;
- les outils de navigation dans le RPG MAEC/Bio ;
- les outils de modification du RPG MAEC/Bio.

1. Zone graphique représentant la carte ou la photo

La partie centrale de l'écran est occupée par la photo aérienne ou la carte topographique.

Cet écran se présente différemment selon que vous ayez déclaré ou non des éléments en MAEC surfaciques, linéaires et ponctuels ou Bio en 2025 :

Si vous avez déclaré des éléments en 2025 et que vos engagements sont encore en cours, la vue graphique présente les éléments engagés issus de l'instruction 2025 de votre dossier, après prise en compte des modifications (par exemple rectification d'un dessin erroné ou plafonnement des engagements retenus) ;

Si vous n'avez pas déclaré d'éléments en 2025 ou que vos engagements sont terminés, la vue graphique qui apparaît initialement ne comporte que la photographie aérienne centrée sur la commune du siège de votre exploitation.

Les règles d'affichage, de déplacement dans l'écran et de sélection d'un îlot, d'une parcelle ou d'un élément MAEC/Bio sont semblables à celles du RPG dans lequel vous déclarez vos îlots et vos parcelles et sont décrites dans la notice de présentation des outils de navigation et de manipulation du RPG.

2. Liste des éléments de votre RPG et alertes graphiques

A gauche de l'écran vous trouverez 5 listes récapitulant tous les éléments liés à votre RPG MAEC/Bio:

- liste de vos îlots,
- liste de vos parcelles,
- liste des vos éléments Bio,
- liste des vos éléments MAEC,
- liste des alertes graphiques (anomalies ou incohérences constatées dans votre RPG MAEC/Bio).

Vous pouvez afficher le détail de chaque en cliquant sur la flèche à gauche de l'intitulé de la liste. Lorsque la rubrique est « déroulée », la flèche devient ▼ .

Si besoin, un ascenseur à droite du tableau permet d'afficher la suite de la liste. Il est possible de replier le contenu de la liste en cliquant sur la flèche.

Listes « Ilots », « Parcelles », « Éléments Bio », « Éléments MAEC » :

Ces listes vous permettent :

- de sélectionner un objet en cliquant sur la ligne correspondante. La zone graphique est alors centrée sur l'objet sélectionné,
- de consulter les caractéristiques d'un objet en cliquant sur ► au bout de chaque ligne.

Les informations affichées dans les listes sont :

Pour un îlot :

- le numéro de l'îlot
- sa surface graphique (en hectare avec 2 décimales)

▼ Ilots	
N°ilot	Surface graphique (ha)
1	10,83 ▶
2	26,96 ▶
3	8,99 ▶

Pour une parcelle :

- le numéro de l'îlot auquel la parcelle est rattachée
- le numéro de la parcelle au sein de l'îlot
- sa surface graphique (en hectare avec 2 décimales)
- la culture principale déclarée sur cette parcelle

▼ Parcelles			
N° ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	1	2,85	PTR ▶
1	2	5,06	LUZ ▶
1	3	2,71	LUZ ▶

Pour un élément bio :

- le numéro de l'îlot auquel l'élément est rattaché
- le numéro de l'élément
- sa surface graphique (en hectare avec 2 décimales)
- le code de la mesure de l'élément

▼ Éléments BIO			
N° ilot	Élément	Surface Graphique (ha)	Code mesure
2	B1	6,03	CV_C... ▶

Pour un élément MAEC :

- le numéro de l'îlot auquel l'élément est rattaché
- le numéro de l'élément
- la quantité (en hectare ou mètre linéaire avec 2 décimales)
- le code de la mesure de l'élément

▼ Éléments MAEC			
N° ilot	Élément	Quantité (ha ou m)	Code mesure
1	S1	10,83	BF_HS... ▶
2	S2	26,96	BF_HS... ▶
2	SL41	133,83	BF_GIE... ▶

Liste « Alertes graphiques »

▼ Alertes graphiques			
N°ilot	Élément	N°Alerte	Surface de l'alerte (ha)

Ce tableau liste les anomalies ou incohérences dans votre RPG MAEC/Bio. Il s'agit d'anomalies constatées sur vos dessins (par exemple des éléments qui se chevauchent ou des éléments qui débordent de l'îlot).

Les alertes sont identifiées par un code. Vous pouvez afficher le libellé de l'alerte en plaçant le curseur de la souris sur la ligne correspondant à cette alerte.

Par ailleurs, un clic sur une ligne de ce tableau permet de centrer sur la zone graphique à l'origine de l'alerte.

Cette liste est mise à jour après chaque modification apportée dans votre RPG MAEC/Bio, c'est-à-dire dès que vous cliquez sur [Valider dessin](#).

Vous pouvez aussi l'actualiser en cliquant sur le bouton d'évaluation symbolisé par la double flèche en cercle située dans la barre d'outils au-dessus de la zone graphique.

Vous trouverez la liste des alertes et leurs modalités de traitement au paragraphe [Alertes graphiques positionnées dans le RPG MAEC/Bio](#).

3. Bloc Couches

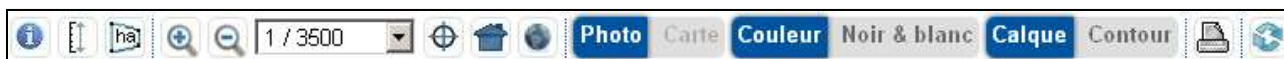
Les **différentes couches graphiques d'information** qui peuvent être affichées sur la photographie aérienne figurent dans le bloc [Couches](#) en haut à gauche de l'écran.

La liste des couches graphiques disponibles peut être parcourue au moyen d'un ascenseur vertical. Vous devez cocher une couche pour la faire apparaître dans la zone graphique.

Inversement, en la décochant, elle disparaît.



4. Outils d'affichage et de navigation dans le RPG MAEC/Bio



Ces outils vous permettent de vous déplacer dans le registre parcellaire graphique et d'en modifier l'affichage ; ils sont décrits dans la notice de présentation des outils de navigation et de manipulation du RPG.

5. Outils de mise à jour du RPG MAEC/Bio

Les outils disponibles à droite de la zone graphique servent à modifier votre RPG MAEC/Bio.

Ils sont organisés en six catégories

Aide : cet outil permet d'afficher une fenêtre d'explications sur la façon de télédéclarer les MAEC-Bio.

Snapper : cet outil permet d'activer l'accroche automatique du dessin d'un élément sur d'autres objets.

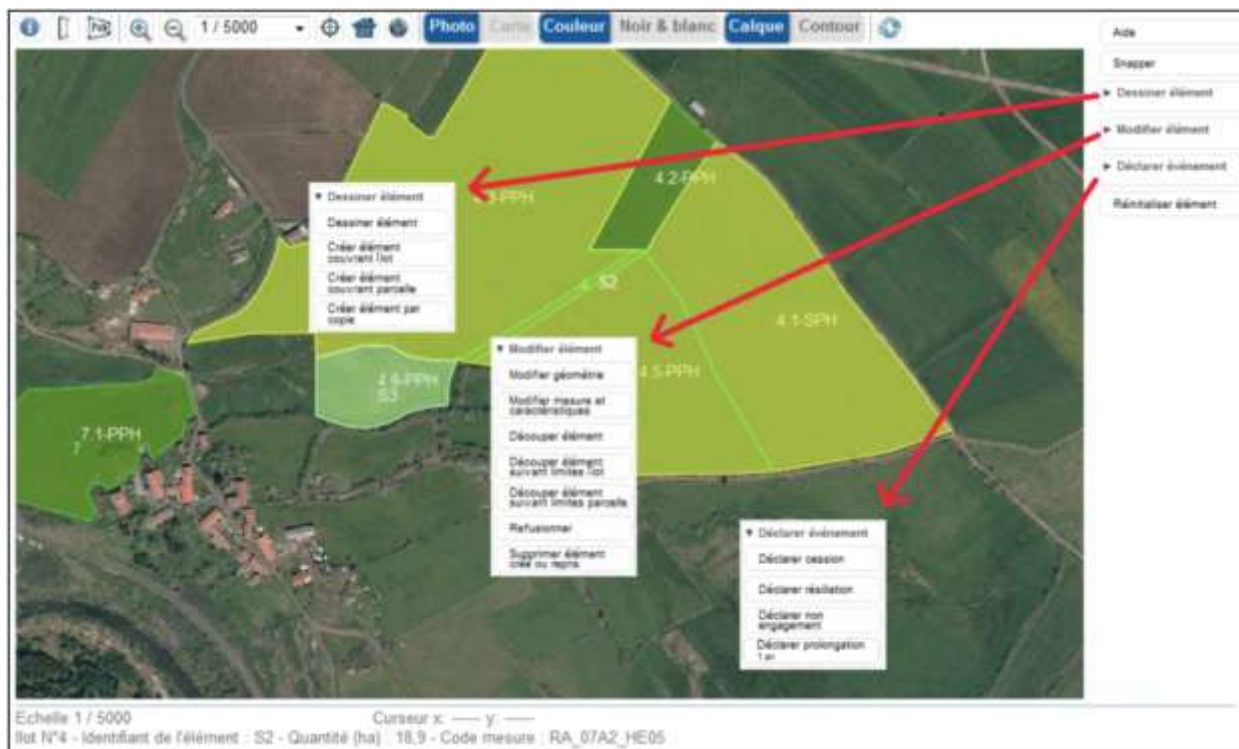
Dessiner élément : ce bloc permet de déclarer un nouvel engagement ou la reprise d'un engagement en le dessinant. Il regroupe les différents outils de dessin (en positionnant les points formant le contour ou en copiant la géométrie d'un objet graphique existant).

Modifier élément : ce bloc permet d'intervenir sur vos éléments déjà présents pour les rectifier. Vous pouvez rectifier un dessin légèrement erroné ou découper un élément en deux parties ne se trouvant plus dans la même situation en 2026.

Déclarer événement : ce bloc permet d'indiquer le devenir en 2026 d'éléments déjà présents en 2025 (par exemple une cession à un autre exploitant ou une résiliation).

Réinitialiser élément : cet outil permet de remettre un élément dans l'état où il était à l'initialisation du dossier.

Vous devez cliquer sur le bouton correspondant à la catégorie souhaitée pour déplier la liste des outils disponibles. Les outils sont décrits en annexe de cette notice.



6. Alertes graphiques positionnées dans le RPG MAEC/Bio

Telepac évalue si des anomalies ou des incohérences sont présentes dans votre RPG MAEC/Bio. Ces alertes sont calculées quand vous voulez accéder à une nouvelle étape de la télédéclaration ou lorsque vous cliquez sur le bouton d'évaluation du RPG situé au-dessus de la photographie aérienne.

Afin d'éviter d'avoir à revenir sur le RPG MAEC/Bio, vérifiez, avant de passer à l'étape suivante, qu'il n'y a pas d'alertes graphiques positionnées sur le dossier en cliquant sur le bouton d'évaluation du dossier (symbolisé par la double flèche en cercle). Les alertes sont affichées dans le bloc [Alertes graphiques](#) situé en bas à gauche de la vue graphique.

Cliquez sur une ligne pour visualiser la zone concernée par l'incohérence.

Les alertes positionnées sont informatives et ne bloquent pas la suite de la télédéclaration, mais il est souhaitable de les traiter afin de permettre la bonne instruction ultérieure du dossier.

Code des alertes	Libellé	Modalité de traitement
MB03	Eléments MAEC/Bio surfaciques de même mesure en chevauchement	<p>Cette alerte se positionne lorsque deux éléments surfaciques avec le même code mesure se chevauchent.</p> <p>→ Vérifiez le positionnement des deux éléments et modifiez leur contour ce sont deux éléments différents. Sinon fusionnez-les.</p>
MB04	Élément MAEC/Bio surfacique sortant de l'îlot	<p>Cette alerte se positionne lorsqu'un élément n'est pas totalement inclus à l'intérieur d'un îlot.</p> <p>→ Modifiez les contours de l'élément afin qu'il soit positionné dans l'îlot.</p>
MB05	Élément Bio chevauchant une parcelle non bio	<p>Cette alerte se positionne lorsqu'un élément Bio chevauche une parcelle de l'îlot de rattachement non déclarée comme conduite en bio.</p> <p>→ Modifiez les contours de l'élément afin qu'il ne soit pas positionné sur une parcelle non bio ou déclarez la parcelle comme étant conduite en agriculture biologique si c'est le cas (coche dans la fiche parcelle du RPG).</p>
MB06	Élément MAEC/Bio non rattaché à un îlot	<p>Cette alerte se positionne lorsqu'un élément MAEC/Bio était rattaché à un îlot ayant été supprimé du dossier lors de la télédéclaration.</p> <p>→ Déclarez une résiliation pour l'élément concerné ou reprenez la déclaration des îlots dans le RPG.</p>

Code des alertes	Libellé	Modalité de traitement
LP01	Elément linéaire ou ponctuel en chevauchement	<p>Cette alerte se positionne lorsque deux éléments linéaires ou ponctuels avec le même code mesure se chevauchent.</p> <p>→ Vérifiez le positionnement des deux éléments et modifiez leur contour s'ils correspondent à deux éléments différents. Sinon fusionnez-les</p>
LP02	Elément linéaire ou ponctuel débordant de l'îlot	<p>Cette alerte se positionne sur l'élément linéaire ou ponctuel s'il déborde de l'îlot.</p> <p>→ Modifiez le contour de l'élément afin qu'il soit compris dans l'îlot.</p>

Remarque : Pour les éléments déjà engagés, si la modification du contour de l'élément en maintenant sa surface ou longueur n'est pas possible, dessinez un événement de résiliation sur la partie à supprimer.

Déclarer vos engagements MAEC/Bio en continuité

1. Principes généraux de déclaration des continuités d'engagement

Il s'agit des éléments graphiques déclarés en 2025 et non échus en 2026.

La liste des événements est la suivante :

- La continuité d'engagement : maintien de l'élément présent dans le RPG MAEC/Bio à l'identique, ou avec des modifications mineures ;
- La reprise d'un engagement souscrit par un autre exploitant lors d'une campagne précédente ;
- La résiliation d'un engagement souscrit lors d'une campagne précédente
- La cession d'un engagement souscrit lors d'une campagne précédente à un autre exploitant
- Le non-engagement d'un élément initialisé à tort dans votre RPG MAEC/Bio

A l'ouverture du RPG MAEC/Bio, vous retrouvez vos éléments engagés en MAEC/Bio lors des campagnes précédentes et dont l'engagement se poursuit en 2026 (éléments non échus). Vous retrouvez également les éléments qui vous auraient été transférés et dont vous acceptez la reprise.

Par défaut, vos éléments engagés sont considérés comme maintenus à l'identique en 2026.

Vous ne souhaitez ni modifier ces éléments, ni [déclarer un nouvel élément](#) ? Vérifiez les caractéristiques des éléments dans le RPG MAEC/Bio et passez à l'écran suivant.

Pour déclarer la reprise d'un engagement d'un autre exploitant, dessinez cet élément dans votre RPG MAEC/Bio et indiquez qu'il s'agit d'une reprise.

Pour déclarer la résiliation, le non-engagement ou la cession d'un engagement auprès d'un autre exploitant, déclarez respectivement sur cet élément un événement de résiliation, non-engagement ou cession (après l'avoir découpé si juste une partie est cédée).

La résiliation de vos engagements souscrits lors d'une campagne précédente peut entraîner des remboursements et le calcul de pénalités financières. Prenez connaissance au préalable de la notice [Les aides en faveur de l'agriculture biologique, les mesures agroenvironnementales et climatiques \(MAEC\) 2023-2027](#) disponible en ligne sur telepac.

Les codes mesures des éléments non échus sont renseignés automatiquement, sauf en cas de reprise dessinée directement (c'est-à-dire sans finalisation de la télédéclaration du cédant au préalable).

Justifiez chacune de vos actions pour que votre DDT(M)/DAAF puisse l'instruire.

Les paragraphes suivants décrivent les possibilités offertes pour déclarer chaque type d'événement nécessitant la mise à jour de vos engagements. Les modalités de déclaration sont identiques, que les engagements concernés soient de type surfacique, linéaire ou ponctuel et qu'ils relèvent des MAEC ou des aides à l'agriculture biologique. Les outils cités sont décrits en annexe.

Important : pour les départements concernés par un renouvellement de l'orthophotographie, l'administration vérifie le dessin des îlots en préalable à la télédéclaration et peut les mettre à jour si le ne correspond pas à la réalité du terrain visible sur l'orthophotographie. Dans certains cas, cela peut entraîner le débordement d'un élément engagé en dehors de son îlot. Il est nécessaire de modifier cet élément engagé afin de tenir compte de la correction du dessin de l'îlot. Deux situations sont possibles :

- s'il s'agit d'un problème de dessin de l'élément engagé, c'est-à-dire si la surface graphique dessinée correspond bien à la réalité du terrain mais était seulement mal calée, modifiez le dessin de l'élément engagé à surface graphique constante afin qu'il rentre à nouveau dans l'îlot ;
- si l'élément était trop grand par rapport à la réalité du terrain, découpez la partie excédentaire et de déclarez sur cette partie un événement de résiliation ou de cession. si cette zone était non admissible, cela ne modifiera pas la quantité engagée de votre élément.

Il est possible également de combiner ces 2 situations.

2. Modifier un engagement souscrit lors d'une campagne précédente

Vous pouvez modifier le contour ou les caractéristiques d'un élément déjà engagé. Sélectionnez l'élément et utilisez les outils du bloc **Modifier élément** :

- Modifier géométrie
- Modifier mesure ou caractéristiques
- Découper élément
- Découper élément suivant limites îlot
- Découper élément suivant limites parcelle

Quel que soit l'outil utilisé, justifiez votre action en apportant dans la zone « Précisions complémentaires » tout élément nécessaire à la DDT(M)/DAAF pour instruire votre demande.

Modifier le dessin de vos éléments engagés

Cet outil vous permet de rectifier à la marge un dessin erroné. Seules les modifications à surface constante permettant de recalculer le dessin de l'élément engagé sont autorisées : si vous saisissez une modification de contour entraînant une augmentation ou une diminution de la surface de l'élément, une alerte vous l'indiquera et vous devrez rectifier votre dessin avant de pouvoir l'enregistrer. Si vous souhaitez effectuer :

- une diminution de la taille d'un élément : découpez en deux l'élément engagé et indiquez le devenir de la partie perdue ou modifiée (résiliation, cession, transformation en bio) ;
- une augmentation de la taille d'un élément : dessinez un nouvel élément et précisez s'il s'agit d'une reprise. Vous ne pouvez pas demander un nouvel engagement dans la même mesure en cas d'augmentation de la taille d'un élément.

Modifier le code mesure d'un engagement : transformation en élément bio

Un changement de mesure en cours d'engagement n'est possible que si vous transformez votre engagement MAEC en cours en une mesure de conversion en agriculture biologique (CAB).

La déclaration de la modification s'effectue en effectuant les opérations suivantes :

- Sélectionnez l'élément concerné,
- Cliquez sur le bouton [Modifier mesure ou caractéristiques](#),
- Cochez [Modifier le code mesure](#),
- Indiquez un code mesure (→ vous devez renseigner un code mesure Bio de la programmation 2023/2027)
- Cochez [Transformation en élément bio](#).

DESCRIPTIF ÉLÉMENT MAEC - MODIFICATION			
N° îlot :	7	N° élément :	7
Type élément :	Surfacique		
Code mesure :	<input type="text" value="CV_CAB4_CABH"/>	Conversion à l'Agriculture Biologique	
Modifier le code mesure :	<input checked="" type="checkbox"/>		
Raison de la modification :	<input type="radio"/> Rectification de code mesure erroné <input checked="" type="radio"/> Transformation en élément bio		
Surface graphique (ha) :	1,32		

Déclaration des éléments conduits en semis direct sous couvert pour la mesure SOL

La MAEC de protection des sols comporte l'obligation de réaliser du semis direct sous couvert sur une partie des surfaces engagée.

Si vous êtes engagé dans cette mesure, vous devez préciser chaque année les éléments engagés sur lesquels le semis direct sous couvert est réalisé. Pour cela :

- Sélectionnez chaque élément concerné
- Accédez à sa fiche descriptive (en cliquant sur la flèche ► en bout de ligne ou en sélectionnant l'élément engagé et en cliquant sur le bouton [Modifier mesure ou caractéristiques](#))

Cochez la case présente après la phrase suivante : « Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2026, cocher la case ».

Le total des éléments ainsi déclarés comme conduits en semis direct sous couvert doit être suffisant pour respecter le cahier des charges de la mesure.

3. Déclarer la reprise d'un engagement souscrit par un autre exploitant lors d'une campagne précédente

Vous avez plusieurs possibilités pour déclarer la reprise d'un engagement d'un autre exploitant :

- demander au cédant qu'il vous transfère son engagement (dessin, code mesure et année d'engagement des éléments) avant de commencer votre télédéclaration ;
- dessiner directement les éléments repris en précisant qu'il s'agit d'une reprise, sans que le cédant n'ait déclaré vous avoir cédé ses îlots/parcelles ou ses engagements MAEC/Bio.

Récupérer le dessin de l'engagement de l'exploitant l'ayant déclaré en 2025

L'exploitant ayant déclaré en 2025 l'engagement MAEC ou Bio que vous avez repris a deux moyens pour vous transférer le dessin et les caractéristiques de cet engagement :

- utiliser l'outil de transfert de dessins du RPG qui permet de vous transférer le dessin d'un îlot ou d'une parcelle avec les engagements MAEC/Bio. Cette procédure est décrite dans la notice relative à la [déclaration du registre parcellaire graphique](#) ;
- vous transférer uniquement la partie MAEC/Bio en sélectionnant un élément MAEC/Bio dans son RPG MAEC/Bio et en y déclarant un [événement de cession](#) dans lequel il indique votre numéro Pacage.

Attention : dans ce cas, vous devez mettre à jour vos îlots et parcelles dans votre RPG. Il faudra en effet que la surface porteuse de l'élément soit incluse dans les îlots de votre RPG pour que vous puissiez récupérer le dessin de l'engagement, sinon la demande de reprise pourrait ne pas aboutir.

Dans tous les cas, le cédant doit réaliser cette procédure **avant** que vous commenciez votre télédéclaration. Un écran vous proposera de récupérer les dessins des îlots et parcelles au moment où vous accédez à l'écran [RPG](#).

Si vous acceptez les transferts de dessins des îlots et parcelles qui vous sont proposés, cochez [Accepté](#).

Vous pourrez revenir sur cet écran plus tard si vous souhaitez les récupérer ultérieurement (il faudra vous déconnecter de telepac puis de vous reconnecter).



The screenshot shows a web interface titled 'RPG'. It contains a message in French: 'D'autres agriculteurs ont demandé que des dessins vous soient transférés de leur dossier vers le vôtre. Vous pouvez accepter que ces dessins soient inclus dans votre RPG en cochant les cases "Accepté" du tableau ci-dessous. Dans ce cas les engagements éventuellement attachés à ces dessins vous seront également transférés. Vous pourrez les confirmer ou non plus loin dans la télédéclaration.' Below the text is a table with three columns: 'Accepté', 'Nom / Raison Sociale', and 'Commune'. The first row has a checkbox in the 'Accepté' column, the text 'Monsieur xxxxxxxx' in the 'Nom / Raison Sociale' column, and a blurred area in the 'Commune' column. At the bottom of the screen, there are two navigation buttons: 'REVENIR A L'ECRAN PRECEDENT' and 'ENREGISTRER / PASSER A L'ECRAN SUIVANT'.

Accepté	Nom / Raison Sociale	Commune
<input type="checkbox"/>	Monsieur xxxxxxxx	

Cochez les cases correspondant aux îlots et parcelles à récupérer, puis cliquez sur [Enregistrer/passé à l'écran suivant](#). Un écran vous propose de récupérer les engagements MAEC/Bio associés à ces îlots et parcelles.

Notice telepac 2026 – Télédéclaration des MAEC et des aides bio

Si vous acceptez les transferts d'engagements qui vous sont proposés, cochez « Acceptation de la reprise ». Dans la liste des éléments MAEC/Bio proposés, vous pouvez accepter la reprise de certains éléments uniquement.

Le lien « tout accepter » vous permet de cocher tous les éléments MAEC/Bio proposés en une seule fois.

ACCEPTATION DES ÉLÉMENTS MAEC / BIO TRANSFÉRÉS

D'autres agriculteurs ont demandé que des éléments graphiques MAEC / bio vous soient transférés de leur dossier vers le vôtre. Vous pouvez accepter que ces éléments soient inclus dans votre RPG en cochant les cases « Acceptation de la reprise » du tableau ci-dessous.

Nom / Raïsons Sociales du cédant	Élément cédé	Sur votre îlot	Code mesure	Acceptation de la reprise
Monsieur	S1	10	RA_07A2_HE05	<input type="checkbox"/> Tout accepter

► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Les éléments MAEC/Bio correspondant sont copiés dans votre RPG MAEC/Bio.

Notez qu'en cas d'erreur, vous pouvez en supprimer certains avec l'outil [Supprimer l'élément créé ou repris](#).

Dessiner directement l'engagement MAEC/Bio repris

Vous disposez de plusieurs outils pour dessiner directement une reprise :

Vous souhaitez déclarer une reprise en MAEC (hors éléments linéaires et ponctuels) ou Bio sur toute la surface d'un îlot ?

- Sélectionnez l'îlot concerné
- Cliquez sur [Créer élément couvrant l'îlot](#) dans la liste des outils [Dessiner élément](#)
- Choisissez entre la création d'un élément « MAEC surfacique » et la création d'un élément « Bio » selon le type d'engagement à déclarer

Vous souhaitez déclarer une reprise en MAEC (hors éléments linéaires et ponctuels) ou Bio sur toute la surface d'une parcelle ?

- Sélectionnez la parcelle concernée
- Cliquez sur [Créer élément couvrant parcelle](#) dans la liste des outils « Dessiner élément »
- Choisissez entre la création d'un élément « MAEC surfacique » et la création d'un élément « Bio » selon le type d'engagement à déclarer

Vous souhaitez déclarer une reprise en MAEC (y compris éléments linéaires et ponctuels) ou Bio sur une partie de la surface d'un îlot ?

- Positionnez vous sur l'îlot concerné
- Cliquez sur [Dessiner un élément](#) de la liste des outils « Dessiner élément » ;
- Choisissez le type d'élément à créer selon le type d'engagement à déclarer

Notice telepac 2026 – Télédéclaration des MAEC et des aides bio

- Choisissez « MAEC linéaire (élément engagé en 2022) » et « MAEC ponctuel (élément engagé en 2022) » uniquement s'il s'agit d'engagements existant en 2022.

Vous souhaitez déclarer une reprise d'éléments en MAEC IAE1 correspondant à :

- une haie, une ripisylve ou des arbres alignés, choisissez le type « Élément linéaire »
- un arbre isolé, choisissez le type « Élément ponctuel »
- un bosquet, choisissez le type « Élément surfacique ».

CRÉER UN ÉLÉMENT

Quel type d'élément souhaitez-vous créer ?

Bio

MAEC

Elément surfacique

Elément linéaire

Elément ponctuel

MAEC linéaire (élément engagé avant 2022 inclus)

MAEC ponctuel (élément engagé avant 2022 inclus)

▶ Continuer ▶ Retour

Après validation du dessin, précisez dans la fiche descriptive de l'élément le nom ou la raison sociale du cédant, son numéro Pacage si possible, le code de la mesure reprise, le numéro de l'élément tel qu'il était enregistré dans le RPG MAEC/Bio du cédant si vous les connaissez, puis cochez « reprise » :

DESCRITIF ÉLÉMENT MAEC - CRÉATION

N° ilot : 3 N° élément : 1

Type élément : Surfacique

Code mesure : RR_TTTT_XXXX

Surface graphique (ha) : 1,47

Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2025, cochez la case ci-après :

Évènement déclaré : Nouvel engagement Reprise

Élément MAEC Bio de la campagne précédente source

N° pacage :

Norm / Raison sociale :

Élément :

Code mesure :

▶ Enregistrer ▶ Retour

Attention, si vous reprenez des éléments engagés dans une MAEC de protection des sols, indiquez pour chaque élément repris si le semis direct a été mis en place sur cette surface.

4. Résilier tout ou partie d'un engagement

Vous ne poursuivez pas votre engagement sur un terrain dont vous avez conservé la maîtrise ? Déclarez une résiliation de l'engagement sur la zone concernée.

Vous résiliez la totalité d'un élément engagé en MAEC/Bio ?

- Sélectionnez l'élément engagé à résilier
- Cliquez sur [Déclarer la résiliation d'un élément](#) disponible dans la liste des outils [Déclarer événement](#).
- Après confirmation de la résiliation, une fenêtre s'ouvre. Indiquez la raison de la résiliation dans la zone « Précisions complémentaires ».

Vous résiliez une partie d'un élément engagé en MAEC/Bio ?

- Sélectionnez l'élément engagé que vous voulez résilier
- Cliquez sur [Découper élément](#) qui permet de découper l'engagement sur la limite entre la partie conservée et la partie résiliée.
- Sélectionnez la partie à résilier et cliquez sur [Déclarer la résiliation d'un élément](#).
- Après confirmation de la résiliation, une fenêtre s'ouvre. Indiquez la raison de la résiliation dans la zone « Précisions complémentaires ».

5. Céder tout ou partie d'un engagement

Vous avez perdu la maîtrise d'un terrain sur lequel vous avez un engagement MAEC/Bio ? Cliquez sur [Déclarer la cession d'un élément](#).

Le terrain est repris par un autre exploitant qui poursuit votre engagement ? Précisez-le dans la fiche de l'événement de cession, pour qu'il récupère le dessin et les caractéristiques de l'élément que vous lui transférez.

Le terrain n'est pas repris par un exploitant ou il est repris mais n'est pas concerné par une demande d'aide de la PAC ? Déclarez une résiliation.

Le terrain est repris par un exploitant qui ne souhaite pas poursuivre l'engagement ? Cochez [Ne pas transférer l'engagement](#) dans la fiche de l'événement de cession.

Remarque : la procédure de transfert d'un îlot à un autre exploitant permet de transférer à la fois l'îlot et les engagements MAEC/Bio qui lui étaient associés. En cas de transfert total d'une exploitation, cette procédure permet d'éviter un transfert unitaire de chaque élément.

Les éléments transmis à un autre exploitant (par le transfert de l'îlot ou par la cession de l'élément concerné via un événement de cession) seront copiés dans le dossier du repreneur dès que vous signez votre dossier sous telepac (à condition d'avoir indiqué son numéro Pacage, le nom seul ne suffit pas).

Pour que le repreneur puisse bénéficier du transfert, il faut toutefois qu'il n'ait pas débuté sa déclaration avant que vous ayez signé la vôtre.

6. Déclarer le non-engagement d'un élément

Si vous n'étiez pas engagé sur un élément en 2025 et qu'il est présent à tort dans votre RPG MAEC/Bio, il faut l'indiquer à l'aide de [Déclarer non engagement](#) du bloc [Déclarer événement](#).

N'utilisez cet outil que si l'instruction de cet élément n'est pas terminée en campagne 2025, et que vous avez la certitude qu'il ne sera pas retenu à l'issue de l'instruction (par exemple, vous l'aviez déclaré en 2025 mais la DDT(M)/DAAF vous a indiqué qu'il ne pourrait pas être engagé car le plafond fixé par le financeur était déjà atteint).

Attention : si un élément engagé en 2025 est déclaré non engagé, il sera considéré comme une rupture d'engagement, comme dans le cas d'une résiliation.

Déclarer vos nouveaux engagements en MAEC/Bio

1. Principes généraux

Vous pouvez demander à vous engager dans des MAEC surfaciques et dans des aides à l'agriculture biologique de la programmation 2023/2027 selon les conditions fixées par votre autorité de gestion régionale.

En 2026, La durée d'engagement en MAEC-Bio du RDR4 est fixée à 3 ans, à l'exception des mesures suivantes :

- dans les DOM, les MAEC « maraîchage spécialisé », « petites exploitations hautement diversifiées » et « agriculture sous couvert forestier » ainsi que les aides à l'agriculture biologique (CAB et MAB), ont une durée de 1 an ;
- dans l'Hexagone, la conversion à l'agriculture biologique (CAB) a une durée de 5 ans.

En Corse, toutes les MAEC/Bio ont une durée de 5 ans sauf la mesure SOL7.

Remarque : telepac ne contrôle pas la durée d'engagement pour une demande de nouvel engagement.

Par défaut, pour les MAEC, la durée d'engagement est positionnée à **3 ans**. Vous devez vérifier votre durée d'engagement et indiquer si cette dernière est égale à 1 an, 3 ans ou 5 ans. En cas de doute, référez-vous au cahier des charges de la mesure, ou contactez votre autorité de gestion, DDT(M) ou animateur territorial.

Pour les aides bio, la durée est positionnée par défaut à :

- 5 ans pour l'Hexagone et la Corse
- 1 an pour les DOM.

Le code région à utiliser pour toutes les demandes de nouvel engagement est le code région RDR4 (2023-2027).

Pour une MAEC, la mesure demandée peut relever d'une région différente de celle de votre siège d'exploitation, selon la localisation de vos parcelles. Dans ce cas particulier, référez-vous au cahier des charges de la mesure.

Pour une demande d'aide à l'agriculture biologique, renseignez le code région de votre siège d'exploitation sinon telepac bloquera l'enregistrement.

2. Outils disponibles pour demander un nouvel engagement

Vous disposez de plusieurs outils pour dessiner un nouvel engagement :

Pour déclarer un nouvel engagement en MAEC ou Bio sur toute la surface d'un îlot :

- Sélectionnez l'îlot concerné
- Cliquez sur **Créer élément couvrant l'îlot** dans la liste des outils « Dessiner élément »
- Choisissez entre la création d'un élément **MAEC surfacique** et la création d'un élément **Bio** selon le type d'engagement que vous voulez déclarer

Pour déclarer un nouvel engagement en MAEC ou Bio sur toute la surface d'une parcelle :

- Sélectionnez la parcelle concernée
- Cliquez sur **Créer élément couvrant parcelle** dans la liste des outils « Dessiner élément »
- Choisissez entre la création d'un élément **MAEC surfacique** et la création d'un élément **Bio** selon le type d'engagement que vous voulez déclarer

Pour déclarer un nouvel engagement en MAEC ou Bio sur tout ou partie de la surface de l'îlot/d'une parcelle :

- Positionnez vous sur l'îlot concerné
- Utilisez **Dessiner un élément** disponible dans la liste des outils « Dessiner élément » ;
- Choisissez le type d'élément à créer selon le type d'engagement que vous voulez déclarer
- Pour un élément MAEC, choisissez « élément surfacique ».
- Après validation du dessin de votre nouvel engagement, précisez dans la fiche descriptive de l'élément le code de la mesure et indiquez qu'il s'agit d'un nouvel engagement :

DESCRIPTIF ÉLÉMENT MAEC - CRÉATION			
N° îlot :	2	N° élément :	48
Type élément :	Surfacique		
Code mesure :	<input type="text"/>		
Surface graphique (ha) : 6,03			
Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2026, cochez la case ci-après : <input type="checkbox"/>			
Événement déclaré : <input checked="" type="radio"/> Nouvel engagement <input type="radio"/> Reprise			
Durée d'engagement : <input type="radio"/> 1 an <input checked="" type="radio"/> 3 ans <input type="radio"/> 5 ans			
		▶ Enregistrer ▶ Retour	

Synthèse des éléments déclarés

Après le RPG MAEC/Bio, vous accédez à deux écrans de synthèse consécutifs :

- une **liste des éléments triés par type d'élément** (Bio, MAEC surfaciques et MAEC linéaires et ponctuels) ;
- une **synthèse globale par mesure et par type d'événement** (regroupant tous les éléments concernés par le même type d'événement).

L'écran des éléments déclarés permet de visualiser et de **vérifier les données** concernant l'ensemble de vos éléments déclarés MAEC/Bio dans le RPG MAEC/Bio, élément par élément. Il récapitule aussi les opérations que vous avez réalisées sur ces éléments.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS MAEC / BIO

— Éléments déclarés — Synthèse par mesure

Éléments engagés déclarés

Tableau des éléments Bio

N° lot	Élément	Code mesure	1ère année d'engagement	Prairie conduite en cultures annuelles	Surface graphique (ha)	Opération réalisée
15	B1	B1_CAB	2022	Non	2,43	Continuée

Tableau des éléments MAEC surfaciques

N° lot	Élément	Code mesure	1ère année d'engagement	Semis sous couvert dans le cadre de la MAEC protection des sols	Surface graphique (ha)	Opération réalisée

Tableau des éléments MAEC linéaires et ponctuels

N° lot	Élément	Type	Code mesure	1ère année d'engagement	Longueur (m)	Opération réalisée

Éléments cédés, résiliés ou non engagés

Tableau des éléments Bio

N° lot	Élément	Code mesure	1ère année d'engagement	Surface graphique (ha)	Opération réalisée

Tableau des éléments MAEC surfaciques

N° lot	Élément	Code mesure	1ère année d'engagement	Surface graphique (ha)	Opération réalisée

Tableau des éléments MAEC linéaires et ponctuels

N° lot	Élément	Type	Code mesure	1ère année d'engagement	Longueur (m)	Opération réalisée

➔ PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Il s'agit juste d'un écran de consultation. Il n'est donc pas modifiable.

Si vous souhaitez ajouter, modifier ou supprimer des éléments, revenez dans le RPG MAEC/Bio.

L'écran des éléments déclarés MAEC/Bio est divisé en deux parties :

- les éléments engagés déclarés,
- les éléments MAEC surfaciques cédés, résiliés ou non engagés.

Chaque partie est divisée en trois tableaux correspondant aux éléments Bio, MAEC surfaciques et MAEC linéaires et ponctuels.

Les tableaux descriptifs des éléments engagés déclarés indiquent :

- le numéro de l’îlot et le numéro de l’élément,
- le code mesure,
- la campagne de première année d’engagement,
- les informations complémentaires déclarées le cas échéant : pour les éléments engagés dans une MAEC de protection des sols, la conduite en semis direct sous couvert,
- pour les éléments linéaires et ponctuels, de quel type d’engagement il s’agit,
- la surface graphique ou la longueur de l’élément,
- l’opération réalisée sur cet élément : nouvel engagement, reprise ou continuité.

Les tableaux de description des éléments cédés, résiliés ou non engagés indiquent :

- le numéro de l’îlot et le numéro de l’élément,
- le code mesure,
- la campagne de première année d’engagement,
- pour les éléments linéaires et ponctuels, de quel type d’engagement il s’agit,
- la surface graphique ou la longueur de l’élément,
- l’opération réalisée sur cet élément : résiliation, cession ou non engagement.

L’écran de synthèse des mesures permet de visualiser et de vérifier les données déclarées de manière synthétique mesure par mesure. Il récapitule pour chaque mesure demandée les quantités par type d’événement déclaré.

The screenshot shows the 'SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAEC/BIO GRAPHIQUES DÉCLARÉS REGROUPEÉS PAR MESURE' section. It includes a navigation bar with various menu items and a table titled 'Mesures Bio'.

Code mesure	Opération réalisée	Surfaces graphiques (ha)
BN_CAB	Continuité	2.43
	Total maintien ou augmentation	2.43

For les surfaces engagées en MAEC/Bio, telepac ne calcule pas la surface admissible.

Cet êcran de synthêse par mesure est divisê en trois parties (si vous êtes concernê par chacune) :

- les mesures Bio,
- les mesures MAEC surfaciques,
- les mesures MAEC linêaires et ponctuelles.

Chaque partie est composêe d'un tableau indiquant pour chaque mesure les opêrations rêalisêes au moment de la dêclaration et la quantitê associêe.

Les opêrations rêalisêes sont divisêes en deux parties :

- une premiêre partie indique les êvênements permettant le maintien ou l'augmentation des êlêments demandês dans la mesure (continuitê, reprise, transformation en bio, nouvel engagement)
- une deuxiême partie indique les êvênements impliquant une diminution de la quantitê demandêe (cession, rêsiliation, et non engagement).

Les totaux par mesure permettent de synthêtiser la quantitê d'êlêment demandê pour la mesure pour la campagne (ligne « total maintien ou augmentation ») et la quantitê d'êlêment en moins par rapport à la campagne prêcêdente (ligne « total diminution »).

Annexe 1 : Codes régions à utiliser

Engagements RDR3 (2015-2022)

Région RDR3	Code région RDR3
Alsace	AL
Lorraine	LO
Champagne-Ardenne	CA
Aquitaine	AQ
Limousin	LI
Poitou-Charentes	PC
Auvergne	AU
Rhône-Alpes	RA
Basse-Normandie	BN
Haute-Normandie	HN
Bourgogne	BO
Franche-Comté	FC
Bretagne	BR
Centre-Val de Loire	CE
Ile-de-France	IF
Languedoc-Roussillon	LR
Midi-Pyrénées	MP
Nord-Pas-de-Calais	NC
Picardie	PI
Pays de la Loire	PL
PACA	PA
Corse	CO
Guadeloupe	GA
Martinique	MQ
Guyane	GU
La Réunion	RE

Engagements RDR4 (2023-2027)

Région RDR4	Code région RDR4
Grand Est	GE
Nouvelle Aquitaine	NA
Auvergne-Rhône-Alpes	AR
Normandie	NO
Bourgogne-Franche-Comté	BF
Bretagne	BT
Centre-Val de Loire	CV
Ile-de-France	IL
Occitanie	OC
Hauts-de-France	HF
Pays de la Loire	PY
PACA	PZ
Corse	CC
Guadeloupe-Saint Martin	GW
Martinique	MA
Guyane	GY
La Réunion	RU
Mayotte	MY

Annexe 2 : description des outils du RPG MAEC/Bio


1. L'outil « Snapper »

Description

Snapper - Outil d'accroche du dessin d'un élément sur d'autres objets

Pour caler le dessin que vous réalisez sur les contours d'autres objets existants et éviter ainsi des chevauchements ou des interstices non voulus :

→ Sélectionner l'outil **Snapper** (premier outil en haut à droite de la fenêtre graphique).

→ Le symbole d'une ancre  s'affiche alors sur la ligne correspondant à certaines couches du bloc **Couches** situé sur la gauche de l'image graphique. Ces couches sont celles sur lesquelles vous pourrez **accrocher** votre dessin. Cochez la ou les couches sur lesquelles vous voulez vous accrocher et commencez votre dessin.

→ Les points des objets voisins sur lesquels vous pouvez accrocher votre dessin sont affichés en bleu. Lorsque vous dessinez votre élément, le curseur de la souris est attiré par les sommets voisins, comme s'il était aimanté. Vous cliquez sur un point bleu pour accrocher votre dessin en cours sur ce point. Vous pouvez accrocher votre dessin à autant de points que vous souhaitez.



→ Une fois votre dessin terminé, double-cliquez sur le dernier point. Le nouveau dessin apparaît avec la mention « nouveau ».

→ Cliquez sur **Valider dessin** en bas à droite de l'écran, puis renseignez les caractéristiques de l'objet créé dans la fenêtre qui s'ouvre et cliquez sur **Enregistrer**.

2. Les outils du menu déroulant « Dessiner élément »

Description outil
<p>Pour utiliser ces outils, l'échelle doit se situer entre 1/125^{ème} et 1/20 000^{ème}.</p>
<p>Dessiner élément - Outil de création d'un nouvel élément</p> <p>Pour créer un nouvel élément (nouvel engagement ou reprise) :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'îlot dans lequel l'élément doit être créé.→ Cliquez sur Dessiner élément pour activer l'outil.→ Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer.→ Cliquez sur un point au sein de l'îlot pour créer chaque sommet de l'élément (un seul point pour un élément ponctuel),→ Double-cliquez sur le dernier sommet afin de finaliser le contour. Vous pouvez modifier l'élément en déplaçant l'un des sommets ou en ajoutant des sommets supplémentaires même si le dessin n'est pas encore validé.→ Cliquez sur Valider dessin pour valider le contour du nouvel élément.→ Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie Descriptif élément.→ Cliquez sur Enregistrer. L'élément apparaît dans la liste des éléments du bloc Éléments MAEC ou Éléments Bio situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.
<p>Créer élément couvrant îlot - Outil de création d'un élément couvrant l'îlot</p> <p>Pour créer un élément couvrant toute la surface d'un îlot sans le dessiner :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'îlot dans lequel vous souhaitez créer l'élément.→ Sélectionnez l'outil Créer élément couvrant îlot.→ Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique ou Bio)→ Cliquez sur Valider dessin→ Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie Descriptif élément.→ Cliquez sur Enregistrer. L'élément apparaît dans la liste des éléments du bloc Éléments MAEC ou Éléments Bio situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.

Description outil

Créer élément couvrant parcelle - Outil de création d'un élément couvrant la parcelle

Pour créer un élément couvrant toute la surface d'une parcelle sans avoir à le dessiner :

- Sélectionnez la parcelle dans laquelle vous souhaitez créer l'élément.
- Sélectionnez l'outil [Créer élément couvrant parcelle](#).
- Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique ou Bio)
- Cliquez sur [Valider dessin](#).
- Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie [Descriptif élément](#).
- Cliquez sur [Enregistrer](#) pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc [Éléments MAEC](#) ou [Éléments Bio](#) situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.

Créer élément par copie - Outil de création d'un élément par copie d'un élément de la campagne précédente

Pour créer un élément par copie de la géométrie d'un élément de la campagne précédente :

- Sélectionnez l'élément à copier dans la couche [Éléments MAEC Bio 2025](#).
- Sélectionnez l'outil [Créer élément par copie](#).
- Sélectionnez le type d'élément à créer (MAEC surfacique ou Bio)
- Cliquez sur [Valider dessin](#).
- Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie [Descriptif élément](#).
- Cliquez sur [Enregistrer](#) pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc [Éléments MAEC](#) ou [Éléments Bio](#) situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.

3. Les outils du menu déroulant « Modifier élément »

Description outil
<p>Pour utiliser ces outils, l'échelle doit se situer entre 1/125^{ème} et 1/20 000^{ème}.</p>
<p>Modifier géométrie - Outil de modification du dessin d'un élément</p> <p>Pour modifier le dessin d'un élément :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez modifier la géométrie.→ Sélectionnez l'outil Modifier géométrie.→ Sélectionnez un sommet du polygone en cliquant dessus (il devient blanc). Vous pouvez alors :<ul style="list-style-type: none">• déplacer le sommet,• supprimer le sommet en utilisant la touche « Suppr » du clavier. <p>La surface graphique de l'élément, ajustée automatiquement, s'affiche au-dessous de la zone graphique.</p> <p>→ Cliquez sur Valider dessin. La surface graphique de l'élément est alors automatiquement recalculée ; il apparaît dans le bloc Éléments MAEC ou Éléments Bio situé à gauche de la zone graphique.</p> <p>Attention : seules les modifications à surface ou longueur constante sont possibles.</p>
<p>Modifier mesure ou caractéristiques - Outil de modification des caractéristiques d'un élément</p> <p>Pour modifier les caractéristiques d'un élément (culture, code mesure, etc.) ou la mesure dans laquelle il est engagé :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez modifier les caractéristiques.→ Sélectionnez l'outil Modifier mesure ou caractéristiques.→ Modifiez la mesure ou les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie Descriptif élément ; si vous modifiez la mesure il convient de cocher Modifier le code mesure et d'indiquer la raison de la modification.→ Cliquez sur Enregistrer.

Description outil

Découper élément - Outil de découpe d'un élément

Pour découper un élément existant en deux éléments distincts :

→ Sélectionnez l'élément à découper.

→ Sélectionnez l'outil [Découper élément](#).

→ Dessinez la limite entre les deux éléments. Le premier point et le dernier point de cette limite doivent être tous les deux situés en dehors de l'élément initial :

- pour effectuer une séparation rectiligne, cliquez d'un côté de l'élément initial puis de l'autre côté (à l'extérieur) de sorte que le trait dessiné marque la ligne de découpe souhaitée ;



- pour effectuer une séparation selon une ligne brisée, cliquez autant de fois que nécessaire à l'intérieur de l'élément initial pour positionner les points constituant la ligne de séparation et terminez en cliquant à l'extérieur de l'élément initial. Une fois la ligne brisée dessinée, vous pouvez la modifier en déplaçant les points qui la constituent.



Le dessin de la limite découpe l'élément initial en deux nouveaux éléments, un rouge et un bleu. La surface des deux nouveaux éléments s'affiche au-dessous de la zone graphique (à droite), dans la couleur respective des deux parties.

→ Cliquez sur [Valider dessin](#).

→ Renseignez les caractéristiques du premier élément dans la fenêtre de saisie [Descriptif élément](#), puis cliquez sur [Suivant](#) pour enregistrer les caractéristiques du second.

→ Cliquez sur [Enregistrer](#).

Description outil

Découper élément suivant limites îlot - Outil de découpe automatique d'un élément suivant les limites d'îlot

Pour découper un élément existant en suivant les limites d'îlot :

- Sélectionnez l'élément à découper.
- Sélectionnez l'outil [Découper élément suivant limites îlot](#).
- Cliquez sur «[Valider dessin](#)».

Les éléments créés ont exactement les mêmes caractéristiques que l'élément initial.

Découper élément suivant limites parcelle - Outil de découpe automatique d'un élément suivant les limites de parcelles

Pour découper un élément existant en suivant les limites des parcelles sous-jacentes :

- Sélectionnez l'élément à découper.
- Sélectionnez l'outil [Découper élément suivant limites parcelles](#).
- Cliquez sur [Valider dessin](#).

Les éléments créés ont exactement les mêmes caractéristiques que l'élément initial.

Refusionner - Outil de fusion d'éléments issus d'un même élément découpé

Pour refusionner des éléments issus d'un même élément découpé :

- Sélectionnez les éléments à refusionner en appuyant sur la touche « Ctrl » du clavier et, tout en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée, cliquer avec la souris sur les éléments à refusionner ; ces éléments doivent avoir les mêmes caractéristiques.
- Sélectionnez l'outil [Refusionner](#).
- Cliquez sur [Valider dessin](#).

Supprimer élément créé ou repris - Outil de suppression d'un ou plusieurs éléments

Pour supprimer une ou plusieurs éléments existants, repris ou nouvellement créé :

- Sélectionnez l'élément à supprimer.
- Appuyez sur la touche « Ctrl » du clavier et, tout en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée, cliquer avec la souris sur chacune des autres éléments à supprimer. Les éléments sélectionnés peuvent ne pas être contigus.
- Sélectionnez l'outil [Supprimer élément créé ou repris](#).
- Confirmez la suppression du ou des éléments dans la boîte de dialogue.

4. Les outils du menu déroulant « Déclarer événement »

Description outil
Pour utiliser ces outils, l'échelle doit se situer entre 1/125 ^{ème} et 1/20 000 ^{ème} .
Déclarer cession - Outil de déclaration de cession d'un élément Pour déclarer la cession d'un élément : <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément que vous souhaitez céder.→ Sélectionnez l'outil Déclarer cession.→ Renseignez les informations complémentaires et cliquez sur Enregistrer.
Déclarer résiliation - Outil de déclaration de résiliation Pour déclarer la résiliation d'un élément : <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément que vous souhaitez résilier→ Sélectionnez l'outil Déclarer résiliation→ Renseignez la raison de la résiliation et cliquez sur Enregistrer.
Déclarer non engagement - Outil de déclaration de non engagement Pour déclarer un élément non engagé en campagne précédente : <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément que vous souhaitez déclarer non engagé.→ Sélectionnez l'outil Déclarer non engagement.→ Confirmez le non engagement de l'élément dans la boîte de dialogue.

5. L'outil « Réinitialiser élément »

Description outil
Pour utiliser ces outils, l'échelle doit se situer entre 1/125 ^{ème} et 1/20 000 ^{ème} .
Réinitialiser élément - Outil de réinitialisation d'un élément Pour remettre un élément dans l'état dans lequel il était à l'initialisation de la télédéclaration : <ul style="list-style-type: none">→ Sélectionnez l'élément que vous souhaitez réinitialiser→ Cliquez sur le bouton Réinitialiser élément→ Confirmez que vous souhaitez remettre l'élément sélectionné dans son état initial.